Afficher dans le navigateur

LETTRE INFO'SCOT

LES DERNIERES ACTUS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE GAPENCAISE

Lettre n°5 - Décembre 2025

Évaluation du SCoT 2025, AMI Friches, travail avec les communes...
Cette cinquième lettre Info'SCoT est l'occasion de vous faire découvrir les actions en cours et à venir du Syndicat Mixte (SMAG)

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année !

Sommaire

📢 **Points d'actualités sur les travaux du Syndicat Mixte**
L'évaluation règlementaire du SCoT à 6 ans : publication du rapport / La stratégie foncière : le SMAG vous accompagne / Le projet de modification des statuts repoussé après les élections municipales / La révision du SCoT est en pause mais le travail continue avec les permanences en EPCI / Les documents d'urbanisme

🔎 **Zooms sur l'actualité législative**
Loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement

🤝 **Réseau et retours d'expériences**
Participation à la journée dédiée à l'observation et la reconversion des friches dans l'espace Alpin à Veynes / A venir

Points d'actualité sur les travaux du Syndicat Mixte

📊 L'évaluation règlementaire du SCoT à 6 ans : publication du rapport

Lors du Comité Syndical du 29 octobre, les élus ont acté les résultats de l'application du SCoT sur son territoire sur la période 2019-2025. En effet ! Même en procédure de révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) un travail d'évaluation doit être réalisé tous les 6 ans (Art. L. 143-28 du Code de l'Urbanisme).
Ce travail a été réalisé en interne par l'équipe du Syndicat Mixte.
Les objectifs sont :

- **Analyser** les données statistiques,
- **Ré-interroger** les indicateurs de l'évaluation de 2019,
- **Evaluer** les résultats et leur intégration dans la procédure de révision.

🔎 ***rapport de présentation et délibération ici***

📢 La stratégie foncière : le SMAG vous accompagne

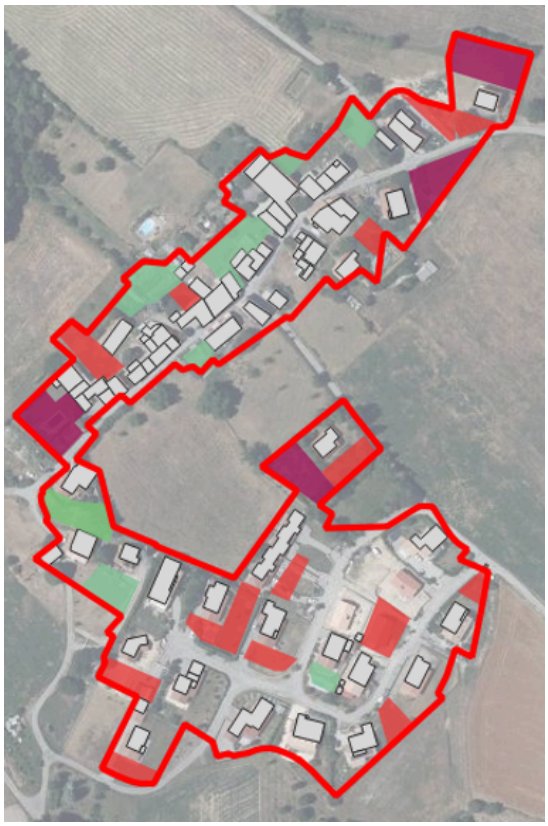

Le Syndicat Mixte propose aux collectivités de les accompagner dans la réflexion d'une stratégie foncière sur leur territoire. **Un partenariat gratuit pour un accompagnement personnalisé !**

En effet, face aux objectifs de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience, la consommation d'espace devient un réel enjeu pour nos territoires qui continuent à se développer. Le Syndicat Mixte offre un accompagnement à la mise en place d'une stratégie foncière communale.

Pourquoi définir une stratégie foncière ?

- Anticiper l'obligation de prioriser le développement urbain au sein des espaces urbanisés
- Amorcer une réflexion en matière de planification sur vos territoires

Les communes volontaires seront accompagnées par le Syndicat pour :

- Comprendre les **mécanismes** de sobriété foncière,
- Identifier les **enveloppes urbaines** de la commune,
- Accompagnement la priorisation des **gisements** (notamment fonciers) de la commune en fonction des **enjeux locaux** et des projets du conseil municipal.
- Orienter vers la mobilisation de ces tènements

Vous êtes intéressés ? Contactez Mme Meije ARNAUD **Contact ici**

🚦 Le projet de modification des statuts repoussé après les élections municipales

Il avait été convenu que les statuts du Syndicat Mixte soient modifiés avant les prochaines élections municipales, notamment pour rééquilibrer la gouvernance en faveur de l'Agglomération, avant la désignation par les nouveaux EPCI des membres du Syndicat. Ces nouveaux statuts devaient être présentés pour validation au Conseil Syndical lors de sa session du mois d'octobre. Cette décision a été repoussée après les élections municipales, à la demande du Président de l'Agglomération.

📓 La Révision est en pause mais le travail technique continue avec les permanences en EPCI

Afin de profiter du temps de "mise en pause de la révision du SCoT", l'équipe du Syndicat Mixte a travaillé aux corrections du projet de Document d'Orientations d'Objectifs (DOO). Après un important travail de relecture, le SMAG a invité les élus du territoire se rendre en EPCI pour travailler individuellement sur les cartes annexées au DOO :

- **Trame verte et bleue** (TVB)
- **Valorisation paysagère**
- **Vigilance et localisation des espaces agricoles**

Ainsi, lors de ces rendez-vous, chaque commune présente a pu identifier les enjeux identifiés par le projet de SCoT Révisé et échanger sur leurs traductions locales. Toutes les remarques ont été transmises au Bureau d'études accompagnant le Syndicat Mixte dans son travail de Révision afin d'être prêt pour la suite.

📐 Les avis sur les documents d'urbanisme

Pour rappel, le Syndicat mixte de l'Aire Gapençaise est l'un des acteurs en urbanisme du territoire.

En tant une "Personne Publique Associée" (PPA) il doit donc être consulté pour avis pour veiller à la compatibilité des documents avec le SCoT et notamment les articles du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Depuis juin 2025, le Syndicat mixte a émis les avis suivants :

9 avis sur les Documents d'urbanisme locaux :

- *06-2025 : Arrêt du SCoT de l'**Oisans***
- *06-2025 : Arrêt du SCoT de **Provence-Alpes-Agglomération***
- *09-2025 : Arrêt du SCoT du **Sisteronais-Buëch***
- *09-2025 : Modification simplifiée n°1 du PLU de **Montmaur***
- *10-2025 : Modification simplifiée n°1 du PLU de **Poligny***
- *11-2025 : Modification simplifiée n°1 du PLU d'**Orcières***
- *12-2025 : Modification simplifiée n°3 du PLU de **St-Bonnet-en-Champsaur***
- *12-2025 : Révision allégée du PLU de **Poligny***
- *12-2025 : Révision allégée du PLU de **Châteauvieux***

2 avis en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) : *09-2025 : Auto-saisine de l'Etat concernant l'agrivoltaïsme / 12-2025 : réhabilitation d'un chalet d'alpage à **Orcières***

Zoom sur l'actualité législative

📄 Explications de la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement

Promulguée le 26 novembre 2025, la loi Huwart ou de simplification introduit de nombreux changements en matière d'urbanisme et notamment :

- **Évolution des documents d'urbanisme** [exit Révision allégée] : la modification deviendra la norme, la Révision est réservée aux évolutions du document stratégique (PAS ou PADD) ;
- **Création d'un document unique valant SCoT et PLU(i)** lorsque leurs périmètres sont identiques ;
- **Certains assouplissements** en matière de changement de destination, des destinations en Zones d'Activités, des obligations de stationnement ou encore de surélévation ;
- **Nouvelle forme d'Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP) de transformation urbaine visant à "favoriser l'évolution ou la requalification du bâti existant et l'optimisation de l'utilisation de l'espace" ;
- La possibilité de recourir à un **Permis d'aménager Multisite;**
- **Contentieux de l'urbanisme :** délai de recours gracieux raccourci à un mois, renforcement des sanctions de la police de l'urbanisme.

🔎 ***Plus d'informations sur le site de vie-publique.fr et de ecologie.gouv.fr***

Réseau et retour d'expériences

💡 Participation à la journée dédiée à l'observation et la reconversion des friches dans l'espace Alpin à Veynes

Mercredi 24 septembre, le Syndicat Mixte du SCoT a participé à une **journée dédiée à l'identification et la requalification des friches** sur le territoire, organisée par la plateforme Connaissance du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
La quarantaine de personnes présentes à Veynes a pu échanger autour des **enjeux d'identification et de reconversion des friches dans le cadre d'une stratégie de sobriété foncière avec l'exemple de Veynes**. Plusieurs partenaires ont témoignés lors de la table ronde au sujet du "recyclage des friches". Le Syndicat Mixte est intervenu pour présenter les enjeux du territoire de l'aire gapençaise, souligner l'importance de ce travail pour le développement des territoires de montagne en manque de foncier et présenter les travaux en cours en la matière : jeu-zan, études sur les gisements fonciers ou encore études à venir dans le cadre de l'AMI Friche Région pour lequel le SMAG et 3 communes sont lauréats.

🔎 ***les comptes-rendus et supports de présentation ici***

💡 A venir

- Les **instances** du Syndicat Mixte : 1 Conseil Syndical en janvier pour le Débat d'Orientation Budgétaire et 1 Conseil Syndical en février pour le vote du budget du SMAG
- Poursuite de l'accompagnement des communes sur les dossiers **AMI Friches**
- Accompagnement en matière de **stratégie foncière**
- **Formations** à venir...

Une équipe technique à vos côtés

Présidée par Benoit ROUSTANG, l'équipe technique du Syndicat Mixte est composée de 3 agents depuis le départ d'Alix SAVINE.

Le Syndicat Mixte met à votre disposition les études réalisées sur le territoire

Site internet du SCoT

Sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT, vous retrouverez notamment les documents suivants :

Un Espace documentaire

Alimenté :

- *d'une part par les dernières lettres*

Les études de l'AMI ZAN

L'ensemble des documents produits au cours de ces études

"Les Opérations pilotes"

Le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise a accompagné dans leurs projets 10

Info'SCoT, ainsi que les Hors Séries thématiques.

- *d'autre part par des outils techniques et retours d'experience, mis à disposition pour mutaliser la connaissance*

Cliquez ici

sont disponibles : présentations des COPIL et Rapports.

Cliquez ici

communes volontaires souhaitant faire émerger des opérations « exemplaires » et reproductibles en matière d'habitat et de quartiers durables.

Cliquez ici

Les documents constitutifs du SCoT
- documents approuvés en 2013 - en vigueur

Le SCoT comprend **3 documents** :

- un **rapport de présentation** : il intègre un diagnostic des besoins économiques et démographiques, un état initial de l'environnement, les évolutions des incidences prévisibles sur l'environnement et les mesures envisagées pour les éviter.
- un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) : c'est le "projet politique" du Schéma de Cohérence Territoriale.
  un **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO), qui comprend un Document d'Aménagement Commercial (DAC) ainsi que 3 cartes annexées ("agriculture", "paysages", "trame verte et bleue"). Le DOO met en œuvre le PADD et définit les prescriptions réglementaires.

Cliquez ici

Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapencaise
26C, route de la Justice
05000, Gap

04 92 21 35 73
contact@scotgapencais.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez ici